

ELECTION DES MEMBRES DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'HERAULT

SCRUTIN DU 31 JANVIER 2025

Listes Electorales Provisoires des électeurs individuels

AVIS

En application des articles R.511-19 du Code Rural et de la Pêche Maritime, les listes électorales provisoires des électeurs individuels de la Commune de Lattes pour les élections de la Chambre d'Agriculture de l'Hérault sont **affichées jusqu'au 15 octobre 2024 en Mairie**.

Toute personne ne figurant pas sur les listes électorales provisoires peut demander son inscription au Président de la Commission d'établissement des listes électorales à partir de l'imprimé annexé à cet avis.

De même tout électeur inscrit sur une des listes du département peut demander rectification (notamment du collège) ou l'inscription d'une personne omise ou la radiation d'une personne qu'il estime indûment inscrite.

Ces **réclamations** doivent être transmises **accompagnées des pièces justificatives et d'une pièce d'identité**,

- **par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, avant le 15 octobre 2024** au Président de la commission d'établissement des listes électorales :
 - Chambre d'Agriculture – Elections
 - Maison des Agriculteurs
 - Mas de Saporta
 - CS10010
 - 34875 Lattes Cedex
- **ou par email** : herault@elections.chambagri.fr

Pour plus d'information :

<https://www.herault.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Elections-et-citoyennete/Elections/CHAMBRE-D-AGRICULTURE-2025/Revision-des-listes-electorales>